

**2<sup>ème</sup> Journée d'études du réseau Duplication, Implication, Réplication**  
**« Formes de duplication et conditions de l'engagement en milieu numérique »**

*Compétences numériques et régime de convertibilité.*

*Contribution à une sociologie des formes de l'engagement en milieu numérique.*

Je souhaite tout d'abord remercier Anne Piponnier pour l'organisation de cette journée d'étude, qui m'offre aujourd'hui la possibilité de poursuivre une réflexion amorcée initialement dans mon travail de thèse, et dont une partie a été publiée aux Editions de la Maison des Sciences de l'Homme sous le titre « *Démocratiser la culture multimédia ? Usages et apprentissages en milieu populaire* » (Labarthe, 2013).

Ma présentation prend en effet appui sur l'enquête ethnographique que j'ai conduite auprès de jeunes issus de milieu populaire au sein de l'Espace Public Numérique (EPN) de la Friche la Belle de Mai à Marseille. Cette enquête a consisté à suivre, sur une période de cinq ans, les modalités par lesquelles les jeunes du quartier se sont appropriés l'espace social de cette Friche culturelle, mais aussi les **trajectoires d'usage** et d'apprentissage leur permettant, progressivement, de **maîtriser les technologies numériques qui y sont mises à disposition**.

Après avoir retracé les modalités (souvent chaotiques) des « **montées en compétences** » de ces jeunes, au sein de ce que j'ai appelé une « **autodidaxie collective** », ce travail se clôt sur la difficulté de reconvertir les compétences numériques acquises dans d'autres sphères d'activités.

Cette question de la **reconversion** des compétences acquises par des adolescents et/ou de jeunes adultes – peu ou pas diplômés – se trouve reposée à nouveau frais dans une recherche ANR intitulée « *Capacity : empowerment à l'ère numérique* » qui démarre actuellement.

L'un des objectifs génériques de cette nouvelle recherche (qui débute donc là où précisément mon travail de thèse s'est achevé) consiste à déterminer les conditions dans lesquelles les pratiques numériques sont susceptibles de générer de nouvelles ressources capacitaires ou, au contraire, de renforcer des processus d'inégalité ou de domination.

On peut reconnaître dans cette hypothèse de recherche le débat théorique plus large engagé depuis de nombreuses années en France par les tenants de la sociologie pragmatique avec la

sociologie critique de Pierre Bourdieu, et qui interroge en particulier la place des « dispositions » et des « ressources » dans l'acquisition et la mobilisation des compétences par les individus dans la vie de tous les jours.

L'enjeu consiste à savoir si ces compétences sont « intériorisées », renvoyant à des mécanismes d'incorporation du social par la force des habitudes (habitus), ou si, au contraire, elles relèvent de l'expérience et de processus *cognitif* d'apprentissage par le faire (régimes d'action).

Mon propos ne vise pas ici (ni même ailleurs) à apporter une réponse définitive à ce vaste débat, mais plus modestement à amorcer une réflexion sur cette problématique de la (re)conversion des compétences numériques et ce, afin de fournir un cadrage théorique pour des enquêtes à venir (EPN d'un quartier populaire à Saint-Etienne, Ecole Simplon sur l'apprentissage du code à Marseille notamment).

Ma présentation s'organisera en **trois temps** :

(1) D'abord, je présenterai succinctement la théorie des « régimes d'engagement » élaborée par Laurent Thévenot, en tâchant de préciser en quoi ce cadre conceptuel apparaît pertinent pour saisir la diversité des pratiques numériques, dont on peut faire l'hypothèse que l'une des spécificités consistent précisément à s'apprendre « sur le tas », en situation et par la pratique.

(2) Je m'attacherai ensuite à dégager ce qui, de mon point de vue, constitue les « angles morts » de ce cadre conceptuel.

(3) Enfin, je terminerai en proposant l'hypothèse de l'existence d'un « régime de convertibilité », au regard en particulier de mon travail d'enquête à la Friche la Belle de Mai.

**1. La théorie des « régimes d'engagement »**

Dans son ouvrage *L'Action au pluriel* (2006), Laurent Thévenot propose une **conception pluraliste de l'action**, dont l'architecture vise à articuler le cours donné à une action (i.e. *l'action-en-train-de-se-faire* en langage pragmatique) avec le jugement porté sur cette action (i.e. *l'action-qui-convient*).

C'est ce triptyque « action-évaluation-situation » qui constitue, selon Thévenot, un « engagement ». Le sociologue distingue alors **trois régimes d'engagement**, qui vont, comme il le dit lui-même, « du proche au public » (autrement dit, de l'individuel au collectif). Commençons par le régime d'action publique (ou « en public »), dans la mesure où il est le premier à avoir été élaboré avec Luc Boltanski dans leur ouvrage commun *De la justification* (Boltanski, Thévenot, 1991) :

(1) Il s'agit donc en l'occurrence du **régime de justification**, au sein duquel l'action est appréciée selon un ordre de grandeur *légitime* qui s'adosse à une spécification d'un *bien commun*, entendu comme un principe de justice, appelé aussi « Cité » (Ainsi, les auteurs distinguent 6 modèles de cité : la cité inspirée, la cité domestique, la cité de l'opinion, la cité civique, la cité industrielle et la cité marchande, qui constituent autant de registres moraux à partir desquels les personnes sont en mesure d'évaluer et de justifier publiquement leurs actions).

(2) Vient ensuite le **régime en plan**, qui relève à première vue d'une action rationnelle en finalité à partir de laquelle des moyens sont mobilisés pour accomplir une action, sous la forme d'un projet par exemple. Cependant, ce qui fait la spécificité d'un régime en plan, ce n'est pas tant la réalisation en soi d'une action que le sentiment de félicité ou de satisfaction que l'on en retire (le sentiment du devoir accompli, en somme).

Enfin, (3) le **régime de familiarité**, qui caractérise une relation familière et personnelle avec des personnes ou des objets, dont la spécification relève – comme le précise Thévenot - de l'*aisance*, ou encore de la *routine* et de l'*habitude*... autrement dit de l'**usage** (entendu comme un « arrangement » entre les humains et les choses).

On pourrait d'emblée considérer que le régime de familiarité est celui qui intéresse en priorité les études d'usages des technologies. Pour autant, il ne faudrait pas négliger le régime en plan pour saisir la diversité des conditions de l'engagement en milieu numérique.

En effet, si le régime d'engagement familial ne va pas sans rappeler le « statut de minorité » par lequel Gilbert Simondon (1989) envisage l'objet technique lorsque celui-ci est avant tout objet d'usage habituel, c'est-à-dire qu'il fait partie de l'environnement quotidien de l'individu, qui en use sans se poser d'autre question. Le régime d'engagement en plan évoque, quant à lui, le « statut de majorité », qui constitue – toujours selon Simondon – le second mode fondamental de relation de l'homme à l'objet technique. La figure de l'ingénieur est idéal-

typique de cette seconde posture en ce qu'elle relève d'une « opération réfléchie » et d'une « connaissance rationnelle » (Simondon 1989 : 85). En ce sens, le régime en plan suppose que l'action soit appréciée et/ou appréciable – je cite Thévenot - « par un individu doué d'*autonomie* et capable de se *projeter* avec succès dans l'avenir » (Thévenot 2006 : 247).

La question qui se pose alors, si l'on souhaite définir les conditions de possibilité de l'*empowerment* à l'ère numérique, est de savoir comment l'on passe, dans le cours d'une action, d'un régime d'engagement familial à un régime en plan, pour *in fine* éventuellement « monter en généralité » dans un régime de justification ?

## **2. Les conditions du « passage » et les deux « angles morts »**

Dans le modèle pluraliste de l'action proposé par Thévenot (et Boltanski), l'individu est envisagé non seulement à partir de sa capacité à mobiliser un jugement critique dans le cours de l'action en train de se faire, mais aussi par sa capacité « spontanée » à entrer successivement dans plusieurs régimes.

Pour ce faire, l'hypothèse formulée, sinon le postulat, est que tous les individus sont dotés de *compétences pragmatiques* adéquates qui leur permettent de reconnaître n'importe quelle situation et de s'y ajuster.

La question du « passage » d'un régime à l'autre est donc essentielle pour rendre opératoire le modèle, car sans cette exigence de basculement entre les régimes, l'individu se trouverait dans l'incapacité de s'y ajuster.

Dès lors, comment les modalités du « passage » entre les différents régimes sont-elles envisagées dans ce modèle ?

C'est ici que la **notion d'« épreuve »** prend toute son importance.

Mohamed Nachi, dans l'ouvrage qu'il a consacré au décryptage de la sociologie pragmatique, définit l'épreuve comme « un moment au cours duquel les personnes font preuve de leurs compétences soit pour agir, soit pour désigner, qualifier, juger ou justifier quelque chose

ou quelqu'un : un *être*. (...) La vie sociale serait, dans cette perspective, une succession d'épreuves de toutes sortes » (2006 : 57).

Du coup, l'épreuve constitue un moment où l'individu se confronte à ses propres capacités et à ses propres compétences, et ce de deux manières :

(1) **Tout d'abord**, l'épreuve est ce qui permet aux individus de « monter en compétences » (un peu sur le **principe nietzschéen** selon lequel « ce qui ne vous tue pas, vous rend plus fort »). Cette visée est tirée de la philosophie pragmatique de **John Dewey**, qui considère le « choc » (et donc l'épreuve) comme vecteur d'expériences.

Dans son célèbre ouvrage *Art as experience*, il donne de l'épreuve la définition suivante, en filant la métaphore d'une pierre qui dévale une colline : « La pierre part d'un endroit précis et suit une trajectoire, aussi régulière que lui permet le terrain, à destination d'un endroit et d'un état où elle sera au repos (**régime familier**). En outre, postulons, par un effort d'imagination, qu'elle désire ardemment connaître le résultat final (**régime en plan**), qu'elle s'intéresse aux choses qu'elle rencontre en chemin (**régime exploratoire**) (paramètres qui accélèrent et retardent son mouvement dans la mesure où ils ont un impact sur la fin), que ces actions ou sentiments par rapport à ces éléments varient selon la fonction d'opposants ou d'adjuvants qu'elle leur attribue (**régime de convertibilité**), et que l'immobilisation finale est reliée à tout ce qui s'est produit auparavant et apparaît comme le point culminant d'un mouvement continu. Alors la pierre vivrait une expérience, et qui plus est une expérience douée d'une qualité esthétique » (Dewey, 2005 : 64).

L'épreuve se présente donc ici comme l'occasion d'un « **accroissement d'expériences** » ou d'un « **perfectionnement d'un savoir-faire** », ce qui – comme le note Joan Stavo-Debaugé (cité par Nicolas Auray, sur lequel je reviendrai plus loin) – ne permet pas à la sociologie pragmatique d'envisager proprement les « in-capacités » et ses effets inégalitaires, qui constitue – remarquons le à notre tour – l'objet d'étude privilégié de la sociologie critique.

**Ensuite**, comme le laisse également entendre la citation de Dewey, l'épreuve est aussi ce qui conduit à changer de régime d'engagement dans le cours d'une action. Autrement dit, c'est

parce que l'on bute sur une difficulté que l'on « change de braquet », ou si l'on veut « de fusil d'épaule ».

Pour autant, ce changement de régime implique que l'on ait nécessairement la capacité de s'ajuster à toutes les situations que l'on rencontre (ce qui suppose que l'on en ait fait préalablement l'expérience). Or ce point peut être contesté à partir des observations qui portent sur les situations de « malaise interactionnel » lorsque, par exemple, un public populaire en vient à fréquenter pour la première fois un équipement culturel (situation que Bourdieu qualifiait de « violence symbolique ») ou, inversement, lorsqu'un individu issu d'un milieu huppé entre par mégarde dans un bistrot de quartier.

De fait, il est difficile de savoir à l'avance, d'anticiper ce que l'on va ressentir face à une épreuve, si l'on n'en a jamais fait l'expérience. De même, il est difficile de reconnaître la nature d'une situation et de s'y ajuster, si l'on n'a jamais connu auparavant une telle situation.

Ces deux « angles morts » de la sociologie pragmatique me conduisent donc à faire l'hypothèse de l'existence d'un « régime de convertibilité », dont la spécificité n'est pas tant de se « projeter dans l'avenir » (ce qui relèverait d'un régime en plan) mais plutôt de parier sur lui, en anticipant mais aussi en « spéculant » sur la pertinence des compétences acquises.

### **3. L'hypothèse d'un « régime de convertibilité »**

Comme je le disais en introduction, cette hypothèse est issue de mon travail d'enquête sur les pratiques numériques des jeunes qui fréquentaient l'EPN de la Friche la Belle de Mai.

A l'issue de leur parcours d'apprentissage au sein de ce dispositif, que demandent en effet ces jeunes (dont la plupart sont en situation d'échec scolaire) ? Précisément, des ratifications de compétences et des connexions avec le monde de la formation, ou du travail.

Mais ces attentes en termes d'insertion professionnelle ne seront pas « entendues » ni à l'intérieur, ni – à ma connaissance – à l'extérieur de la Friche la Belle de Mai (ce qui invite par ailleurs à imaginer de nouvelles structure-relais vers les mondes du travail et de la formation qualifiante, dédiées à l'insertion professionnelle par la pratique du numérique).

Si cette revendication que l'on pourrait qualifier de « politique » a pu être formulée publiquement, disons, « en fin de parcours », du moins à la Friche (dans ce qui pourrait s'apparenter à un régime de justification), **en y regardant de plus près**, on peut également relire toutes les étapes de la trajectoire d'apprentissage de ces jeunes comme relevant d'une « stratégie silencieuse » visant à anticiper, sans pour autant les prévoir, les étapes qui ont suivi.

Par exemple, lorsque j'interroge Brahim sur sa pratique du téléchargement, voici ce qu'il me répond : « *Je télécharge de tout, j'te promets, musique, gravure, traitement de texte, images, de tout, de tout... Tu sais quoi, j'ai des logiciels chez moi, je ne sais pas pourquoi je les ai. C'est des logiciels qui me servent à rien mais je les ai quand même, je me dis au cas où, un jour, peut-être que j'en aurai besoin* ».

Cette capacité à « anticiper sans prévoir » a déjà été observée par Nicolas Auray, dans ses travaux portant sur les hackers, les communautés du logiciel libre ou les joueurs en ligne, qui a mis en évidence la spécificité d'un **régime d'engagement exploratoire** au sein des pratiques numériques (Auray 2011).

Comme il le précise, « l'agir exploratoire consiste à *se rendre disponible* à des perturbations, à ne pas les traiter comme des interruptions (qui créeraient une discontinuité dans l'action), mais à ne pas non plus les envisager comme des *dispersions* (qui créeraient une simple versatilité de la personne au gré des situations, sans guidage) » (Auray, Vetel 2013 : 157-159).

Ce régime exploratoire est assurément un mode opératoire au sein des pratiques numériques des jeunes que j'ai rencontrés, en ce sens que le téléchargement relève bien de l'*exploration*, de la découverte et de la curiosité qui spécifient ce régime.

Mais les pratiques des jeunes se caractérisent aussi par une **logique d'accumulation** de compétences, d'expériences et même de biens matériels, puisque sont tout autant concernés par cette accumulation des sites et des parcours de navigation pour lesquels on affiche sa préférence, des codes informatiques glanés sur des forums plus ou moins spécialisés, mais aussi des « trucs et astuces » qui permettent d'améliorer les capacités des ordinateurs, dont les pièces et les matériaux sont eux-mêmes stockés en vue d'une éventuelle utilisation postérieure.

On le voit, cette pratique de « thésaurisation » n'est pas une « absence de préférence » pour les biens accumulés, mais peut-être rapprocher de ces « mécanismes extra-sémiologiques de construction du sens » identifiés par Jean-Claude Passeron (1991), lorsqu'il commente l'ouvrage de François Chevaldonné (1981) consacré aux inégalités d'accès aux médias dans les campagnes algériennes.

Passeron critique ici une vision passive et aliénée des consommations populaires des médias, qu'il inscrit en contre-point d'une sociologie de la réception (et non à proprement parler dans les études d'usage). Il écrit : « Cette renonciation ostentée à tout critère de jugement n'est pas dans son principe, comme le voudrait la vulgate mass-médiologique, boulimie obsessionnelle de sur-consommateur de message, mais – les circonstances le disent aussi clairement que les interviewés – **sagesse quotidienne de sous-consommateurs chroniques** qui savent depuis toujours, pour l'avoir appris ailleurs, que lorsque la vie est dure, on ne va pas chicaner le loisir, que là où l'occasion est rare, il n'y a pas de petit profit et que, lorsque l'investissement est fait, autant en avoir pour son argent » (1991 : 252).

Ce principe selon lequel « il n'y pas de petit profit » s'apparente ainsi à une pratique de « spéculation » dans un sens quasi-économique du terme, où le bien visé par ce régime d'action relève d'une évaluation du potentiel de conversion des différents éléments rencontrés en cours d'exploration dans telle ou telle autre activité (ou « cité », afin notamment d'y gagner *en grandeur*).

En conclusion, l'objet de ma communication vise donc à souligner l'intérêt de prendre en compte cette logique d'accumulation qui est au cœur du régime de convertibilité, dans la mesure où il reste encore peu documenté au sein des études d'usage d'inspiration pragmatique et qu'il constitue un enjeu à la fois épistémologique et politique pour comprendre en quoi les usages du numérique sont susceptibles de donner du « pouvoir d'agir », y compris dans les milieux populaires.

Je vous remercie de votre attention.

## **Bibliographie**

Auray Nicolas, 2011, « Les technologies de l'information et le régime exploratoire », in van Andel & Boursier D. (dir.), *La sérendipité. Le hasard heureux*, Paris, Hemann, pp. 329-343.

Auray Nicolas, Vétel Bruno, 2013, « L'exploration comme modalité d'ouverture attentionnelle. Design et régulation d'un jeu freemium », in *Réseaux* n°182, pp. 153-186.

Boltanski Luc, Thévenot Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Dewey John, 2005 (1934), *Œuvres philosophiques III. L'art comme expérience*, Pau, Publications de l'Université de Pau, Editions Farrago.

Labarthe Fabien, 2013, *Démocratiser la culture multimédia ? Usages et apprentissages en milieu populaire*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme.

Nachi Mohamed, 2006, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, coll « Coursus ».

Passeron Jean-Claude, 1991, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Editions Nathan, coll. « Essais et Recherches », 408 p.

Simondon Gilbert, 1989 (1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, coll. « Philosophie ».

Thévenot Laurent, 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Editions La Découverte.